

Questions orales

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que mon honorable collègue aborde probablement deux questions à la fois. Il existe une fonction publique professionnelle à temps plein et il n'y a aucun doute à ce sujet. Toutes nos activités sont conçues de manière à respecter l'intégrité de la fonction publique et à ne pas nuire à son indépendance.

Le député fait peut-être allusion à d'anciens adjoints ministériels qui ont œuvré sur la scène politique et qui cherchent maintenant à réintégrer la fonction publique. Je tiens à dire à mon honorable collègue—comme je l'ai fait lorsque j'ai eu l'occasion de m'entretenir de ce sujet avec le très honorable chef de l'opposition—que je considère tout à fait honorable une carrière politique. Le gouvernement et la fonction publique ont reçu instruction de faciliter la réintégration dans la fonction publique d'anciens conseillers des ministres libéraux, et de leur apporter toute l'aide voulue. Selon moi, la carrière politique est tout à fait honorable et nous avons donné des directives à la fonction publique en ce sens.

[Français]

L'EMBAUCHE DE GENS COMPÉTENTS ET IMPARTIAUX

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président.

Étant donné la réponse du premier ministre, est-il disposé à donner des directives à ses ministres et à ses sous-ministres, tout particulièrement à ses sous-ministres, leur rappelant que la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique devrait être appliquée intégralement et leur expliquer que, dorénavant, nous cherchons, à même cette loi sur l'emploi, à embaucher des gens qui sont, d'une part, compétents et, d'autre part, impartiaux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Nous allons suivre les modalités de la Loi, mais, en outre, je tiens à mentionner à mon honorable ami qu'il est important de reconnaître la légitimité des positions prises par les anciens serveurs de l'ancien gouvernement. Ils ont certains des droits acquis et nous entendons les respecter intégralement.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA SITUATION PRÉCAIRE D'UN CHANTIER MARITIME EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je désire poser ma question aujourd'hui à l'honorable ministre des Approvisionnements et Services.

Le chantier maritime est maintenant en faillite. Le ministre peut-il nous dire si son ministère continuera son contrat avec ce chantier maritime afin d'assurer le maintien des 950 emplois qui existent déjà?

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai bien peur de ne pas être en mesure à ce stade-ci de donner des réponses définitives au député au sujet de ce contrat. Cependant, nous tentons toujours de préserver les emplois qui peuvent l'être. Dès que je

pourrai obtenir des précisions à ce sujet, je les transmettrai au député.

[Français]

M. Skelly: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Est-ce que le ministre peut dire si le gouvernement du Canada aidera le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à trouver un acheteur acceptable pour ce chantier maritime afin d'assurer la continuation de ces emplois?

[Traduction]

M. Andre: Monsieur le Président, l'administrateur judiciaire qui a été nommé par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse lui fera rapport le 8 janvier. Je crois comprendre qu'il est fort possible que d'autres personnes se portent acquéreurs du chantier naval et continuent de l'exploiter. Nous avons bon espoir à ce sujet. Un haut fonctionnaire de mon ministère est actuellement à Halifax où il collabore avec l'administrateur judiciaire. Nous espérons qu'au début de l'année prochaine, on aura trouvé une solution permettant de préserver ces emplois.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LE REPORTAGE DE CERTAINS QUOTIDIENS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, selon les quotidiens *La Presse* et *The Globe and Mail* du 18 décembre, la Société Radio-Canada aurait préféré effectuer des coupures dans ses émissions plutôt que de diminuer son personnel administratif pour réaliser ces compressions budgétaires. Le ministre des Communications a indiqué aux journalistes que le reportage du journal *The Globe and Mail* était en substance correct selon la Presse canadienne du 19 décembre.

M. le Président: La question, s'il vous plaît.

M. Prud'homme: J'y arrive, monsieur le Président.

M. Juneau vient de déclarer: La Société n'a jamais prévu sabrer dans ses émissions plutôt que dans son personnel. Est-ce que le ministre pourrait me dire qui dit vrai: le président de Radio-Canada ou le ministre lorsqu'il a indiqué au journal *The Globe and Mail* que le reportage était en substance correct?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, vous me permettrez de rassurer mon honorable collègue, et de lui dire que les relations que j'ai eues avec M. Juneau, relations publiques et privées, ont toujours été marquées au coin de la civilité et tenues dans un esprit «colbertin», soit le service de l'État, et que je ne me laisserai pas entraîner par des spéculations, rumeurs, allusions journalistiques dans un débat dont le niveau n'est pas mon genre.

[Traduction]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT APPUIE LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je pense que je vais passer au premier ministre du Canada.

Des voix: Oh, oh!